

## **Conditions générales d'Applied Medical**

Les conditions générales suivantes s'appliquent aux ventes de produits Applied Medical, à l'exception de toute autre disposition convenue par écrit entre Applied Medical et le client. Pour être applicable, toute modification ou disposition supplémentaire nécessite l'accord écrit entre Applied Medical et le client.

### **Prix**

Les offres et les prix ne sont pas contraignants à moins qu'ils ne soient entièrement confirmés par écrit ou spécifiés dans une facture par Applied Medical. Les commandes de produits pour lesquels les prix n'ont pas été proposés et/ou convenus, seront facturées avec les prix de liste valables le jour de l'expédition. Applied Medical peut modifier les prix de liste à tout moment sans préavis. Applied Medical a le droit d'augmenter les prix offerts et/ou convenus pour tous les produits à tout moment, en fournissant au client un préavis de deux (2) mois. Les prix excluent toutes les taxes applicables (telles que la taxe d'utilisation, la taxe d'accise et la taxe sur la valeur ajoutée), qui seront calculées sur la base des pourcentages applicables et facturées au client. Les prix indiqués par le client dans les documents de commande soumis ne doivent jamais être considérés comme contraignants ; l'expédition de produits à la suite de la soumission d'une commande n'implique pas l'acceptation des prix spécifiés dans le document de commande correspondant. La valeur minimale de la commande pour les livraisons est de CHF 500,00. Des frais de traitement de CHF 30,00 sont facturés pour les commandes inférieures à la valeur minimale.

### **Paiement**

Le paiement intégral est dû au plus tard 30 jours après la date de facturation, sauf si la loi applicable en dispose autrement. Applied Medical peut facturer à tout moment après l'achèvement de la livraison. Si le client ne se conforme pas aux présentes conditions générales ou si Applied Medical estime raisonnablement qu'il existe un risque d'insolvabilité ou d'incapacité de paiement de la part du client, Applied Medical peut, à sa seule discrétion, exiger un dépôt ou un prépaiement pour toute commande ou annuler ou suspendre toutes les livraisons ultérieures sans encourir de responsabilité à l'égard du client et toutes les sommes impayées concernant les produits livrés au client deviendront immédiatement exigibles.

Si le client omet d'effectuer le paiement en temps opportun, Applied Medical peut, à sa seule discrétion, prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes : (1) facturer un intérêt de 2 %, ou le taux le plus élevé permis par la loi, jusqu'à ce que toutes les sommes dues soient payées ; (2) entamer des procédures judiciaires pour recouvrer le crédit. Tout crédit ou autre frais dû au client sera imputé sur les soldes en souffrance avant que le paiement ne soit effectué au client. Le client n'a pas le droit de retenir ou de retarder le paiement des sommes dues à Applied Medical pour quelque raison que ce soit. L'obligation de paiement du client ne peut faire l'objet d'aucune retenue, d'aucun retard, d'aucune compensation ni d'aucun abattement, quel que soit le motif juridique.

Le client doit soulever toute objection à une facture émise par Applied Medical dans les délais de paiement.

### **Commandes d'achat**

Les commandes de produits peuvent être soumises par le client soit en utilisant le modèle figurant à l'annexe I, soit en utilisant son propre document de commande, à condition qu'il spécifie toutes les informations requises pour qu'il soit correctement traité, à savoir :

1. Le nom et le numéro du client ;
2. Le numéro du bon de commande ;
3. L'adresse de livraison ;
4. Adresse de facturation ;
5. Numéro de modèle du produit, quantité et unité de mesure ;
6. Prix des produits tel que convenu par écrit avec Applied Medical.

Dans le cas de bons de commande soumis avec des informations incorrectes ou incomplètes, Applied Medical aura le droit de retenir les expéditions de produits, en informant le client, jusqu'à ce qu'un nouveau document de commande contenant les informations complètes et correctes soit soumis par le client. Le fait de retenir les expéditions de produits dans ce cas n'implique pas qu'Applied Medical manque à ses obligations envers le client. En outre, en cas de soumission répétée de documents de commande incorrects ou incomplets par le client, à la seule discrétion d'Applied Medical, des frais de manutention de vingt-cinq (25%) seront facturés (minimum de CHF 100,00).

## **Livraison**

Sauf si des conditions de livraison différentes sont convenues par écrit entre Applied Medical et le client, la livraison sera DAP (destination) (Incoterms 2010). Applied Medical a le droit de choisir l'emballage et le mode de transport et d'effectuer des livraisons partielles si nécessaire. Tous les envois sont emballés de manière à pouvoir être expédiés par avion. Les délais de livraison sont estimés à un maximum de cinq (5) jours. Sur demande écrite du client, Applied Medical évaluera la possibilité de fournir un envoi *express* des produits. Les expéditions *express* entraîneront des frais supplémentaires à la charge du client. Les délais de livraison ne sont que des estimations et ne sont pas contraignants à moins qu'une date fixe de livraison ne soit convenue par écrit entre Applied Medical et le client. Applied Medical ne sera pas tenue responsable de tout retard de livraison dû à des empêchements imprévus, à des empêchements causés par la force majeure ou à des retards dont ses fournisseurs sont responsables.

## **Garantie limitée**

Applied Medical fournit la garantie limitée suivante : le produit sera : (i) sera matériellement conforme aux spécifications écrites fournies par Applied Medical au client ; et (ii) sera conforme, au moment de l'expédition, aux exigences et règlements alors applicables. La garantie limitée est valide pour douze (12) mois à partir de la date de livraison. Pour tout produit qui n'est pas conforme à cette garantie limitée, Applied Medical, à sa seule discrétion : (i) remplacera le produit à ses frais ; ou (ii) remboursera le prix d'achat total du produit. Une notification écrite signalant de tels défauts doit être soumise par le client à Applied Medical rapidement après l'identification de ces défauts. Les obligations de garantie d'Applied Medical sont soumises au respect par le client de toutes les instructions et exigences concernant l'utilisation du produit. Les dommages causés par une mauvaise utilisation ou l'usure naturelle ne sont pas considérés comme des défauts et sont exempts de responsabilité en vertu des présentes.

SAUF DISPOSITION EXPRESSE CI-DESSUS OU INTERDICTION PAR LA LOI APPLICABLE, APPLIED MEDICAL EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, PAR APPLICATION DE LA LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. SAUF DISPOSITION EXPRESSE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, APPLIED MEDICAL NE PEUT EN

AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE PERTES, DOMMAGES OU DÉPENSES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ (Y COMPRIS LE MANQUE À GAGNER, L'ACQUISITION DE BIENS DE SUBSTITUTION ET L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ), ET QU'APPLIED MEDICAL AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. APPLIED MEDICAL N'ASSUME NI N'AUTORISE AUCUN TIERS À ASSUMER POUR ELLE UNE QUELCONQUE RESPONSABILITÉ EN RAPPORT AVEC LES PRODUITS. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ D'APPLIED MEDICAL AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE NE PEUT DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT.

### **Retours des produits**

Les produits non utilisés peuvent être retournés à Applied Medical dans les trente (30) jours suivant la date d'expédition. Ils doivent être reçus par Applied Medical dans les trente (30) jours suivant la date d'émission d'une autorisation de retour de marchandises (RGA). Un numéro RGA doit être émis par le département du service à la clientèle d'Applied Medical avant de retourner tout produit à Applied Medical. Le numéro RGA doit figurer à l'extérieur du carton d'expédition. Le produit doit être retourné dans sa condition vendable d'origine et correctement emballé en utilisant un sur-carton pour recevoir un crédit. Des frais de manutention de vingt-cinq pour cent (25 %) seront facturés à moins que le produit n'ait été expédié à la suite d'une erreur d'Applied Medical ou de l'un de ses fournisseurs de services.

Pour les produits usagés retournés pour évaluation, le client est tenu de soumettre une notification préalable sous la forme d'un Formulaire de Réclamation Produit. Un Formulaire de Réclamation Produit doit être soumis, complètement rempli, à Applied Medical dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'utilisation du produit. Les produits usagés retournés à Applied Medical doivent être décontaminés et emballés pour être manipulés en toute sécurité. Les représentants d'Applied Medical ne recevront aucun produit qui ne répond pas aux critères ci-dessus. Une valeur de crédit sera émise pour les retours autorisés au prix d'achat de la facture lors de l'exécution finale de l'inspection du produit par Applied Medical.

Une copie du bordereau d'emballage original ou de la facture doit être incluse avec tout produit retourné. Tout produit reçu par Applied Medical qui ne rencontre pas toutes les conditions ci-dessus et/ou dont la circonstance n'est pas couverte par la garantie limitée, le produit sera retourné au client à ses frais.

### **Interdiction de revente active**

La revente commerciale des produits d'Applied Medical par le client n'est pas autorisée. En cas de revente commerciale, conformément à la législation locale, Applied Medical aura le droit de cesser immédiatement toutes les livraisons au client et aux sociétés associées. En outre, Applied Medical aura un droit extraordinaire de résiliation et réclamera des dommages-intérêts pour le profit perdu. Ceci n'affecte pas le droit de réclamer d'autres dommages.

### **Informations personnelles**

La politique de confidentialité actuelle d'Applied Medical sur l'utilisation des renseignements personnels identifiables est disponible sur le site Web de l'entreprise ([www.appliedmedical.eu](http://www.appliedmedical.eu)).

### **Code d'éthique et modèles d'organisation, de gestion et de contrôle**

Le Client reconnaît qu'Applied Medical a adopté un code d'éthique et de conduite ainsi que divers modèles d'organisation, de gestion et de contrôle conformes aux législations nationales de certains pays spécifiques de l'UE<sup>i</sup> dans le cadre de la prévention des infractions qui y sont évoquées, et s'engage à respecter leurs principes. Le code d'éthique et de conduite d'Applied Medical est disponible par le biais du lien suivant : <https://www.appliedmedical.com/Legal/CorporateCompliance>. Le client reconnaît et accepte également que toute violation des principes et dispositions contenus dans les Modèles d'Organisation et dans les Codes d'Éthique et de Conduite de la Société entraînera la résiliation du présent contrat, sans préjudice de l'indemnisation d'éventuels autres dommages.

### **Information Confidentielle**

Pendant l'exécution des présentes conditions générales et par la suite, Applied Medical et le client (dans le présent article, ils seront désignés individuellement comme « Partie » et ensemble comme « Parties ») ne doivent pas divulguer ou utiliser les informations confidentielles, sauf si cela est autorisé dans les présentes conditions générales ou par écrit par la Partie divulguant les informations. Tout tiers ayant accès aux informations confidentielles est lié par des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles prévues dans les présentes conditions générales. On entend par « Informations Confidentielles » l'ensemble des informations, données et matériaux concernant les parties et/ou les biens et services qui sont divulgués à la partie destinataire ou développés dans le cadre de l'exécution des présentes par chacune des Parties, à l'exception de toute Partie de ces informations qui : (a) est connue de la Partie destinataire sur une base non confidentielle avant sa réception en vertu des présentes, comme en témoignent les documents écrits ; (b) est divulguée à la Partie destinataire par un tiers ayant le droit de faire une telle divulgation de manière non confidentielle ; ou (c) fait ou devient partie du domaine public sans qu'il y ait eu faute de la part de la Partie destinataire. Aucune des Parties ne doit divulguer à la Partie destinataire des informations qui sont confidentielles ou exclusives à un tiers sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de ce tiers et de la Partie destinataire. À la demande de la Partie divulgatrice, la Partie destinataire renvoie toutes les Informations Confidentielles à la Partie divulgatrice. Aucune disposition des présentes conditions générales ne peut être interprétée comme empêchant l'une ou l'autre des Parties de divulguer des Informations Confidentielles si la loi, une décision de justice ou une autre décision gouvernementale l'exige, à condition, dans chaque cas, que la Partie concernée informe en temps utile la Partie qui a divulgué les informations afin que cette dernière puisse demander une ordonnance de protection. Les Parties ne doivent en aucun cas divulguer à l'autre partie des Informations Confidentielles et/ou non publiques sur des sociétés ou organisations tierces.

### **Cession Intra-Groupe**

Toute entité d'Applied Medical est autorisée à céder ses droits et obligations en tant que partie au contrat à une société affiliée à cent pour cent (100 %) au sein du groupe Applied Medical, à condition que cette nouvelle société fournisse au client les mêmes sûretés et garanties en vertu des présentes conditions générales que l'entité Applied Medical d'origine.

## **Droit applicable**

Tous les litiges découlant de ou en rapport avec les présentes conditions seront résolus par le tribunal de district d'Amsterdam à la suite d'une procédure en anglais devant la Chambre pour les questions commerciales internationales (« Tribunal de commerce des Pays-Bas (Netherlands Commercial Court) » ou « Tribunal de district NCC »), à l'exclusion de la compétence de tout autre tribunal. Une action en mesures provisoires, y compris des mesures conservatoires, disponible en vertu du droit néerlandais peut être intentée devant le tribunal NCC dans le cadre de procédures sommaires (Court in Summary Proceedings - CSP) et dans le cadre d'une procédure en anglais. Tout appel contre les jugements du NCC ou du CSP sera soumis à la Chambre d'appel de la Cour d'appel d'Amsterdam pour les affaires commerciales internationales (« Cour d'appel de commerce des Pays-Bas » ou « NCCA (Netherlands Commercial Court of Appeal) »). Le règlement de procédure du NCC est applicable.

© 2024 Applied Medical Resources Corporation. Tous droits réservés.

Applied Medical, le logo d'Applied Medical, ProTerra et le logo de ProTerra sont des marques commerciales d'Applied Medical Resources Corporation déposées dans l'un ou plusieurs des pays suivants : Australie, Canada, Japon, États-Unis et/ou pays de l'Union Européenne.

---

<sup>i</sup> Modèles d'organisation, de gestion et de contrôle conformément à la loi italienne « Décret législatif 231/2001 » et à la loi espagnole « Loi organique 2015/01 ».

## FORMULAIRE DE BON DE COMMANDE

Numéro de Commande:	
Date de Commande:	
Nom du Client:	
Compte/Numéro Client:	

Auteur de la Commande:	
Téléphone:	
Courriel Électronique:	

Service:	
Adresse de Livraison:	

Adresse de Facturation:	
-------------------------	--

REFERENCE PRODUIT	QUANTITE	CONDITIONNEMENT (BOITE)	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX TOTAL H.T.	DATE DE LIVRAISON PREVUE
<b>TOTAL HT:</b>					

<b>COMMENTAIRES:</b>

Envoyez vos commandes à [PurchaseOrders-CH@appliedmedical.com](mailto:PurchaseOrders-CH@appliedmedical.com)

Pour le suivi de vos commandes, contactez [OrderManagement-Europe@appliedmedical.com](mailto:OrderManagement-Europe@appliedmedical.com)

Pour toute autre information, contactez [CustomerRelations-CH@appliedmedical.com](mailto:CustomerRelations-CH@appliedmedical.com)